



Quel recours? Voisin forceur de porte qui la casse

Par Leanas

Bonjour,

Cette nuit, 1 voisin et 2 de ses "copains" alcoolisés (ou sous je ne sais quelle(s) substance(s)) ont cassé le volet de mon voisin Marc. Surtout, ils ont essayé d'entrer chez lui en cassant le loquet de la porte et poussant dessus alors que Marc essayait de fermer la porte en panique (poussait de l'autre côté).

Le voisin agresseur a déjà un historique à la police (j'ignore de quels faits, je viens d'emménager il y a peu). La gendarmerie est passée, nous a interrogés, pris des photos du volet brisé avec du sang de l'agresseur (qui en tapant visiblement s'est blessé). Ils sont restés et ont intimidé les agresseurs qui saouls déambulaient dans la rue avant de rentrer.

Je me demande pourquoi la police n'a pas arrêté les 3 personnes saoules. Je me demande surtout si je comprends bien la situation: il me semble que d'un point de vue légal, cela est grave et met en danger mon voisin Marc que des personnes essaient ainsi de forcer sa porte et rentrer chez lui. De plus en laissant le loquet de la porte cassé et le domicile de Marc non protégé.

Nous vivons dans un village calme. Nous sommes d'autant plus choqués.

Sauriez-vous analyser avec votre recul la situation sur le plan juridique cette fois? Marc va porter plainte et le propriétaire de son logement également (ce dernier pour dégradation de bien).

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est la police qui peut expliquer pourquoi les agresseurs n'ont pas été arrêtés.

Ceci ne veut pas dire qu'ils ne répondront pas de leur acte de vandalisme, puisqu'ils ont clairement été identifiés.

Ensuite les plaintes vont être traitées et leur convocation peut prendre un certain temps.

C'est l'assureur qui peut remettre le logement en sécurité, ou encore le bailleur. Le locataire n'a pas à supporter les frais de remplacement de la porte suite à cette effraction.